

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ DE
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE
SAUR - SAUR

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : laetitia.pajadon@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **04/09/2024**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00162388 00162389 00162390

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Heure du prélèvement				11h55	11h35	12h21
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,1	7,1	7,1
Chlore disponible	mg(Cl2)/L	[2,0 ; 5,0]	-	2,60	2,90	2,60
Chlore total	mg(Cl2)/L	-	-	3,20	3,30	3,20
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	0,6	-	0,60	0,40	0,60
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	17	16	19
Fréquentation instantanée		-	-	2	0	12
Température de l'eau	°C	-	-	28,4	28,4	28,4
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	250	250	250
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	4,6	4,8	4,6

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

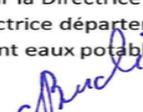
CONCLUSION SANITAIRE :

L'eau des trois bassins est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

A noter la teneur en chlorure à la limite haute pour ces trois bassins ainsi que la teneur en chlore combiné à la limite haute pour le grand bassin et le bassin ludique.

Signé à Orléans le 18 septembre 2024

Pour la Directrice générale
Pour la Directrice départementale du Loiret
Le référent eaux potables et de loisirs


Nicolas BUCKENMEIER

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent